

PARTI POPULAIRE EUROPEEN AISBL

Rue du Commerce 10

1000 Bruxelles

(l'Association')

Réunion de l'Assemblée Politique

du 29 mars 2017

Procès-verbal des actes administratifs

L'Assemblée Politique s'est réunie à hôtel Intercontinental, St. Julian's, Malte le 29 mars 2017 à 13h00

Les membres suivants sont présents ou représentés : voir la liste des présences en annexe.

Monsieur [REDACTED] préside cette réunion.

[REDACTED] est désigné comme Secrétaire.

I. Ordre du jour

Le Président expose l'ordre du jour suivant:

1. Proposition d'accorder le statut de parti membre observateur à BCD, Belarus
2. Approbation des amendements au Statuts portant sur les articles 1 et 21
3. Approbation de la 'Clause de Divulgateion' en vue de la demande d'enregistrement en tant que parti politique européen auprès de L'Autorité.
4. Election d'un Vice-Président : application de l'article 11 des statuts du PPE

II. Décisions

L'Assemblée Politique prend les décisions suivantes:

1. Le statut de parti membre observateur est accordé à BCD, Belarus
2. L'Assemblée Politique approuve les amendements au Statuts (article 1 et 21) à soumettre au Congrès
3. La 'Clause de Divulgateion' suivante est approuvée

Les membres de l'Assemblée politique du PPE déclarent avoir été informés et accepter le fait que les noms des partis membres, membres individuels et représentants des partis membres du Parti Populaire Européen, communiqués avec la demande d'enregistrement en tant que parti politique européen auprès de l'Autorité peuvent être publiés par l'Autorité et le Parlement européen et divulgués au public dans le cadre l'arित्रcle 32(1) (a) du Règlement (EU/EURATOM) N° 1141/2014 relatif à l'accès du public aux documents publiés par l'Autorité et le Parlement européen.

4. Mr. [REDACTED] est élu comme Vice-Président du PPE. Cette élection sera soumise à la confirmation par le Congrès du 29-30 mars.

Le Président constate qu'il n'y a aucun autre sujet à discuter, que l'ordre du jour est épuisé, qu'aucun membre n'a plus aucune remarque à formuler et dissout la réunion 29 mars à 13h30

[REDACTED]

Président

[REDACTED]

Secrétaire